

3. Pourquoi a-t-on permis que cette bouée à gaz et à sifflet automatique restât si longtemps dans cet état défectueux?

L'hon. L. P. BRODEUR (ministre de la Marine et des Pêcheries):

1 et 2. L'agence du département à Saint-Jean a reçu avis, le 22 janvier 1909, que cette lumière était éteinte. L'agent en charge a donné immédiatement avis du fait aux compagnies de navigation; il annonça dans les journaux locaux le 25 janvier que cette lumière était éteinte. Le département ici n'a eu connaissance d'aucune irrégularité. Le 7 novembre 1909 on a trouvé que le sifflet d'alarme était défectueux.

Cela est dû aux conditions atmosphériques contraires et aussi au surcroît d'ouvrage occasionné par des travaux plus importants ayant pour but de venir en aide à la navigation.

ROUTES DU COURRIER ENTRE POWASSAN ET NIPISSING.

M. ARTHURS (par M. Kidd) demande:

1. Des demandes, par pétition ou autrement, ont-elles été reçues pour changer le trajet de la malle entre Powassan et Nipissing et Restoule? Dans l'affirmative, de qui?

2. L'inspecteur des postes a-t-il présenté un rapport sur les changements projetés?

3. Si un rapport a été fait pour recommander un changement, pourquoi ce changement n'a-t-il pas été fait?

Le très hon. sir WILFRID LAURIER (pour l'honorable directeur général des Postes):

1, 2 et 3. Le département ayant appris que les conventions pour le service du courrier entre Powassan et Nipissing et Restoule laissaient à désirer renvoya la question à l'inspecteur qui devait faire une enquête. Ce dernier a recommandé une réorganisation du service, et le département a autorisé cette réforme; mais il a reçu une requête signée par un grand nombre de personnes habitant le district intéressé et qui protestait contre ce changement, nulle décision finale n'a encore été prise, car on attend le résultat de l'enquête faite par l'inspecteur.

MOTIONS ADOPTEES SANS DEBAT.

La Chambre ordonne sans débat le dépôt des documents suivants:

Etat donnant copie de l'entreprise pour le dragage de la rivière Napanee durant l'été de 1909; le nom de l'entrepreneur qui a obtenu le contrat; les noms de l'ingénieur en charge des travaux et du pointeur; la profondeur et la largeur du chenal après le dragage; le temps employé pour le parachèvement de l'entreprise; le montant total dépensé pour les travaux. Aussi, état indiquant si les travaux ont été faits à la journée ou à la verge, et les prix payés par jour ou par verge.—M. Uriah Wilson.

Copie de tous rapports, lettres, communications et documents concernant la démission de Hugh D. Lumsden de sa position d'ingé-

M. DANIEL.

nier en chef du chemin de fer national transcontinental, y compris copie de toutes lettres, communications ou rapports du dit Hugh D. Lumsden au premier ministre au sujet de sa démission ou des affaires du dit chemin de fer.—M. R. L. Borden.

Copie de toute correspondance, taxes, documents de quelque nature que ce soit, non présentés jusqu'ici, relatifs au traité récemment conclu avec la République française, ou toute modification qui y aurait été faite.—M. R. L. Borden.

Etat faisant connaître, en ce qui regarde les établissements ou appareils pour la réduction du chien de mer érigés par ou pour le Gouvernement, ou maintenus en tout ou en partie par le Gouvernement: a) le coût de construction; b) le coût annuel du maintien en chaque année; c) l'endroit; d) la quantité de chiens de mer y réduite, et e) la somme provenant de la vente ou de la disposition des résidus, en chaque année.—M. R. L. Borden.

Copie de tous décrets du conseil et de tous règlements actuellement en vigueur relativement à l'immigration en Canada.—M. Uriah Wilson.

TRAITE DES EAUX LIMITROPHES.

M. R. L. BORDEN demande:

Copie de toute correspondance, de tous rapports, documents et papiers, non déjà déposés, touchant le traité conclu avec les Etats-Unis d'Amérique, et connu sous le nom du Traité des Eaux limitrophes, et toute modification subséquente du dit traité.

Sir WILFRID LAURIER: En suspens.

M. R. L. BORDEN: Voulez-vous que cette question reste en suspens?

Sir WILFRID LAURIER: La question est encore à l'étude, et si mon honorable ami veut présenter sa motion un peu plus tard, il me fera plaisir de déposer les documents demandés.

M. R. L. BORDEN: Très bien.

(La motion reste en suspens.)

QUAIS DANS LE COMTE DE JACQUES-CARTIER.

M. F. D. MONK (Jacques-Cartier) demande:

Copie de toutes pétitions adressées au Gouvernement ou à quelqu'un de ses membres, ainsi que de toutes lettres, correspondance et de tous rapports en la possession du Gouvernement concernant les réparations à faire à deux quais construits par l'Etat à Sainte-Genève et à l'île Bizard, comté de Jacques-Cartier, province de Québec.

Monsieur l'Orateur, ces deux quais ont été construits par le gouvernement fédéral durant l'année 1888, dans la rivière qui passe au nord de l'île de Montréal, de l'embouchure du lac des Deux-Montagnes et qui s'écoule jusqu'au fleuve Saint-Laurent à l'extrémité sud de l'île. Ces deux ouvrages ont coûté environ \$35,000; l'un se trouve sur l'île de Montréal dans la paroisse de Sainte-Genève, et l'autre sur une île du lac des Deux-Montagnes, dans la paroisse de l'île